

Le Centre joue un rôle de premier plan dans la vie de milliers de travailleurs canadiens. Son mandat ne consiste pas seulement à promouvoir l'hygiène et la sécurité au travail, même si l'on peut supposer que la santé physique et mentale du travailleur est sa raison d'être.

Le Centre constitue le lien entre les divers paliers de gouvernement, la main-d'oeuvre et le patronat, surtout dans l'établissement, le maintien et l'amélioration des normes d'hygiène et de sécurité. Au fil des ans, le Centre a accumulé beaucoup de données et de statistiques qu'il partage avec les organisations intéressées à l'hygiène et à la sécurité au travail. En fait, le Canadien a accès aux renseignements dont il a besoin pour s'assurer qu'il travaille dans un endroit sécuritaire.

Les députés libéraux—et tous leurs collègues, bien sûr—se sont toujours intéressés à la santé des Canadiens, et ce sont eux qui ont mis sur pied beaucoup de nos programmes sociaux universels.

• (1340)

La sécurité au travail, gage de santé, découle des programmes d'assurance-maladie et de santé lancés par les libéraux. Le Centre a déjà réalisé de grandes choses, mais ses administrateurs seront sans doute les premiers à admettre qu'il reste encore beaucoup à faire.

Si on le compare à d'autres pays, le Canada n'a pas de très bons résultats en matière de santé et de sécurité au travail. En fait, pour le nombre d'accidents mortels survenant dans les secteurs de la construction et de l'exploitation des mines et des carrières, le Canada vient au premier rang parmi les cinq grands pays industrialisés, qui comprennent aussi les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'Ouest et le Japon. Nous nous classons au deuxième rang en ce qui concerne les accidents dans le domaine manufacturier et ferroviaire. Les accidents du travail sont l'une des principales causes de décès des Canadiens, derrière les maladies du coeur et le cancer. Vu ces statistiques, nous devons porter attention au problème et continuer d'être vigilants.

Le 28 avril 1989, le ministre du Travail a déclaré à la Chambre des communes que, en 1987, 894 Canadiens étaient décédés des suites d'un accident du travail et 25 millions d'années-personnes avaient été perdues à cause d'accidents, de blessures ou de maladies liés au travail. Chaque année, ces accidents coûtent, en frais directs et indirects, 17,5 milliards de dollars, soit presque le montant que le gouvernement cherchait à emprunter la semaine dernière par son projet de loi portant affectation

de crédits. Quel gaspillage de productivité, de temps et de santé!

Les statistiques recueillies par le Centre montrent que 39 p. 100 des blessures au travail sont attribuables à des conditions de travail illégales, et 24 p. 100, à des conditions légales, mais non sécuritaires. Le dénominateur commun reste le manque de renseignements, tant chez les employeurs que chez les employés.

Depuis la création du Centre, il y a dix ans, ce n'est plus un travailleur sur huit, mais plutôt un travailleur sur dix qui est victime d'un accident du travail. C'est donc dire que le taux d'accident du travail a diminué de 17 p. 100. Pareil résultat n'est pas le fruit du hasard. Il a été rendu possible par les efforts concertés du Centre, qui a dispensé de l'information sur la prévention, a haussé le niveau de sensibilisation et a établi des liens solides avec les divers paliers de gouvernement, en matière de santé et de sécurité au travail.

En 1988-1989, le Centre a répondu à 26 000 demandes sur la ligne téléphonique qu'il met gratuitement à la disposition du public, et a ouvert 54 000 nouveaux dossiers pour ses services électroniques, qui comprennent 50 bases de données. Quelque 1 200 organisations canadiennes ont eu recours à ces services et ont fait 40 000 appels. En outre, 350 000 publications sur la santé et la sécurité au travail ont été diffusées pendant le même exercice. Constante et efficace, la participation du Centre s'est accrue sous la direction d'un conseil d'administration consciencieux.

Dans son travail de tous les jours, le Centre dit avoir reçu la collaboration pleine et entière d'organismes nationaux et internationaux, dont son pendant américain, le National Institute for Occupational Safety and Health. Il y a eu un échange intense d'information et de bases de données, sans frais, dans un esprit de coopération et au nom d'intérêts mutuels. Le Centre s'est ainsi acquis une excellente réputation, tant chez nous qu'à l'étranger, en fournissant de l'information de grande qualité, ce dont nous devrions tous être fiers.

Les principaux bénéficiaires du travail et des activités du Centre ont été, et devraient rester, les travailleurs et les employeurs canadiens. C'est un objectif que le Centre s'était fixé lui-même, et les dossiers montrent que 73 p. 100 de toutes les demandes de renseignements viennent de ces deux groupes.

On s'est beaucoup préoccupé de santé ces dernières années en mettant surtout l'accent sur la prévention. Les faits montrent que lorsque nous avons consacré de l'argent à la prévention des accidents et des maladies, nous en avons tiré d'immenses bienfaits. Nous avons appris à nous nourrir mieux et de façon plus adéquate, et nous avons réussi à sensibiliser la population à la prévention